

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Direction générale  
de l'enseignement  
scolaire

Paris, le 8 SEP. 2017

DGESCO n°2017-0025

Mesdames et Messieurs les professeurs,

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Comme vous le savez, les acquis des élèves de CP sont évalués dans le courant du mois de septembre. Il s'agit d'une évaluation diagnostique que passent tous les élèves qui entrent au CP.

L'évaluation diagnostique de début d'année est avant tout un acte pédagogique, constitutif de l'acte d'enseignement. Elle a pour but de vous aider à identifier ce que l'élève sait faire, ses points forts comme les points de vigilance, afin que vous puissiez mettre en place une réponse adaptée aux capacités et aux besoins de chacun, dès le début de l'année scolaire et dans la perspective de la suite du parcours scolaire

Pour vous accompagner dans la mise en œuvre de cette évaluation diagnostique, un ensemble d'exercices a été constitué par un groupe de travail national, à partir d'exercices déjà existants dans les académies.

Cet ensemble ne prétend pas évaluer de manière exhaustive des compétences attendues au début du CP. Les livrets de cette année n'ont d'ailleurs pas été soumis à la phase de test qui leur conférerait un statut scientifique. Comme pour tout type d'évaluation, le diagnostic devra être confirmé par d'autres informations collectées au cours des pratiques habituelles de classe, notamment par l'observation des élèves dans diverses situations d'apprentissage.

Il est important que cette évaluation se déroule dans un climat de bienveillance propre à rassurer les élèves et leurs familles, sans aucun esprit de compétition. C'est pourquoi les exercices d'évaluation ont été, en toute transparence, portés à la connaissance de tous par une mise en ligne sur le site Eduscol.

Vous devez, en tant que de besoin, guider les élèves dans la réalisation des exercices. Les durées de passation doivent être considérées comme indicatives : il est essentiel de s'assurer que les consignes sont bien comprises et que les élèves disposent de tout le temps nécessaire pour réaliser les exercices à leur rythme.

Pour cette première année de mise en œuvre, vous avez la possibilité de ne faire passer qu'une partie de ces exercices. Il se peut en effet que vous jugiez certains exercices trop longs, difficiles ou éloignés du contexte pédagogique local. Certains élèves en situation de handicap, en fonction des troubles observés, peuvent également être dispensés de cette évaluation, en concertation avec les familles.

Avant d'être transmis à l'IEN, les résultats de cette évaluation feront l'objet d'une analyse par l'équipe pédagogique du cycle 2. Votre retour d'expérience sera essentiel.

Cette évaluation diagnostique n'est qu'une première étape du développement de la culture de l'évaluation dans les classes, au service de la réussite de tous nos élèves. Ce sera un vecteur très important de la lutte contre l'échec scolaire et les inégalités, qui est notre priorité absolue. Votre appréciation sur la teneur des exercices et les modalités de passation éclairera la construction d'un nouveau protocole en vue de la prochaine rentrée scolaire. L'élaboration de celui-ci sera réalisée sous l'égide d'un conseil scientifique placé auprès du ministre.

Je connais votre engagement et je sais pouvoir compter sur votre mobilisation.

Avec toute ma confiance, je vous prie de bien vouloir agréer l'expression de toute ma considération.

**Le directeur général de l'enseignement scolaire**



**Jean-Marc HUART**